

[aller directement au contenu](#)

L'affaire Hicheur, "emblématique des dérives de la lutte antiterroriste"

LE JEUDI 15 MARS 2012 À 16:39

Adlène Hicheur, physicien du Cern (Centre européenne de recherche nucléaire), a été interpellé le 8 octobre 2009, soupçonné d'avoir envisagé des actes terroristes. Il est en détention provisoire depuis plus de deux ans, et sera jugé les 29 et 30 mars prochains. Ses soutiens dénoncent aujourd'hui "une justice d'exception" contraire aux droits de l'homme.



Les soutiens d'Adlene Hicheur (ici son frère et son avocat) dénoncent une enquête à charge © Maxppp Vincent Isore

"On l'a présenté dès le départ comme le coupable idéal", s'insurge Me Patrick Baudouin, l'avocat d'Adlène Hicheur. Pour lui, son client est la victime du "rouleau compresseur de la justice antiterroriste". Le président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme dénonce lui une "justice d'exception, qui ignore largement les droits de la défense et piétine un certain nombre de nos principes". Les soutiens du physicien tentent aujourd'hui d'attirer l'attention sur son cas, plus de deux ans après son incarcération.

"Une instruction totalement à charge"

D'autant que pour eux, le dossier est quasiment vide. L'accusation s'appuie sur des mails échangés entre Adlène Hicheur et un chef d'Al-Qaeda. L'avocat parle lui d'une "instruction totalement à charge", et d'un "marketing sécuritaire", consistant à "partir d'une vérité pré-établie qu'il faut conforter à tout prix". Il évoque notamment des manipulations, des traductions arabe-français "à charge", ainsi que des tentatives de subornation de témoin. "Que reste-t-il ? Des échanges de mails. Mais tout est resté au stade de l'échange. Il refuse tout, il n'accepte rien. Il n'y a jamais de la part de Hicheur de début d'intention de mise en oeuvre d'un projet précis et terroriste."

Le 8 octobre 2009, Adlène Hicheur est interpellé à Vienne (Isère) et mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". Il est placé en détention provisoire quatre jours plus tard et y est toujours aujourd'hui : ses quinze demandes de remise en liberté ont toutes été refusées. "C'est Guantanamo !" s'insurge aujourd'hui Me Baudouin. "La justice a du mal à reconnaître ses erreurs."

par
Olivier Bénis

Sur le même thème

A l'origine de l'accident d'autocar, un moment d'inattention du chauffeur ?

15 MARS 2012

L'utilisation du portable pour travailler au volant

15 MARS 2012

Les sénateurs Guérini et Navarro privés d'immunité parlementaire

15 MARS 2012

Google l'avait photographié en train d'uriner dans son jardin : le tribunal l'a débouté

15 MARS 2012

Près de 10 ans de prison requis contre "Dodo la Saumuré"

15 MARS 2012